



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2026

Séance du 12 mars 2026

Délibération

PV n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration en date du 4 décembre 2025

Date de convocation :
20 février 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 mars à 17 h 30,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 3

Messieurs Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres excusés : 2

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Monsieur Olivier DUQUESNOY.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

*Colonel hors classe Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental,
Directeur départemental des services d'incendie et de secours.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Considérant que le procès-verbal du bureau du conseil d'administration, qui s'est réuni le 4 décembre 2025, n'a fait l'objet d'aucune remarque ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal du bureau du conseil d'administration en date du 4 décembre 2025.

Fait le 23 mars 2026

Votes pour : 3
Messieurs Philippe PICHERY, Denis POTTIER,
Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

